

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2866

30 décembre 2010

SOMMAIRE

AAM International S.à r.l.	137547	Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann	
AAS Aviation Airport Systems S.A.	137539	S.à r.l.	137549
AB Investment S.A.	137540	Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann	
AI Global Investments S.à r.l.	137540	S.à r.l.	137550
Aisance S.A.	137541	Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann	
Analogic Holding Luxembourg S.à r.l. ...	137533	S.à r.l.	137551
Anton Schlecker G.m.b.H. Zweigniederlas-		Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann	
sung Luxembourg	137541	S.à r.l.	137550
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.		Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann	
.....	137533	S.à r.l.	137550
Assay Finances S.à r.l.	137542	Café beim Annette S.à r.l.	137551
Atlas Copco Finance S.à r.l.	137539	Café du Commerce Diekirch S.à.r.l.	137553
Auberge de la Vieille Chapelle s.à r.l. ...	137542	Café RIVA S.à r.l.	137551
Baejarins Partners S.à r.l.	137554	Carrosserie Theves S.à r.l.	137553
Baltamon S.A.	137544	C&E Holdings Luxembourg	137551
Banque BCP, S.A.	137540	Charitable Luxembourg Two Sàrl	137552
B.B.H. Holding S.A.	137543	Chassis Holding S.à r.l.	137552
B.B.H. Holding S.A.	137543	Clôtures-Automatisation Surveillance Lux	
Beaubourg S.A.	137545	G.m.b.H.	137552
Belux Comptafisc sàrl	137545	C.L.T	137550
Belval Invest S.A.	137546	Constructions Métalliques Arendt SA ...	137548
Bestmotors S.A.	137532	Consult Immo SA	137553
Blue Finance International S.A.	137547	Corporate Operational Strategies	137551
Blue Finance International S.A.	137547	Domaines AF S.A.	137553
Bluewater Investment	137548	Heraclite Holding S.A.	137564
Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l.	137543	Hotilux	137546
Bohl Mezzanine Investment S.A.	137548	Innova Financial Holding BF S.à r.l.	137533
Boninvest s.à.r.l.	137548	Kikinoa Holding Sàrl	137522
BOURGEY MONTREUIL SIDERURGIE		Miromesnil Holding Sàrl	137522
Luxembourg	137542	RR Management	137541
Brico Luxembourg S.à r.l.	137542	Sigma Tau International S.A.	137568
BRS International S.A.	137549	SJ Properties Dornach Holding S.à.r.l. ...	137543
Bureau d'assurances ROYER et GILSON		TPG Ruppert S.à r.l.	137546
S.à r.l.	137544	Twentieth Emerald S.à r.l.	137549
Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann		Viga Finance S.A.	137552
S.à r.l.	137549	Whitehall French RE 11 S.à r.l.	137544
Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann		Whitehall French RE 1 S.à r.l.	137545
S.à r.l.	137550		

**Kikinoa Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Miromesnil Holding Sàrl).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.654.

On the Eighteenth day of November, in the year Two Thousand and Ten,
Before us Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr Jan Reinier Voûte, Director, born in Amsterdam on June 28, 1973, residing in 17, avenue de Vivier d'Oie, B-1000 Brussels, Belgium.

Here represented by Ms. Petra Mala, attorney, residing in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the current sole shareholder (associé unique) (the "Sole Shareholder") of Miromesnil Holding Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Me Jacques Delvaux, a notary residing in Luxembourg on 22 June 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 November 2005, number 1258, page 60357, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon, registered with the Luxembourg trade registry (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 109.654 (the "Company").

- That the articles of association of the Company has been modified by a deed of Me Jacques Delvaux on 11 December 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 February 2007, number 237, page 11364.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions on the following agenda:

(1) Decision to accept the resignation of Mr. Jan Reinier Voûte as a director (gérant) of the Company and to appoint Mr. Bas Becks as a new director (gérant) in his replacement with immediate effect;

(2) Decision to amend the corporate object of the Company and to adopt the corporate object of a société de gestion de patrimoine familial ("SPF") according to the Luxembourg law of 11 May 2007 (the "SPF Law");

(3) Decision to add the following definitions in Article 2 of the articles of association of the Company:

- "'SPF' means a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial);

- "SPF Law" means the Luxembourg law dated 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial);

(4) Decision to amend Article 3 – Corporate Object of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: "The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management, and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties, and;

- cash and assets in any form whatsoever, held on an account. The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company. The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company ("SPF")."

(5) Decision to adopt a new denomination of the Company "Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial", in abbreviation "SPF";

(6) Decision to amend Article 5 – Denomination of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company will have the denomination "Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial", in abbreviation "SPF";

(7) Decision to amend Article 15 – Reference to the law of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: "Reference is made to the provisions of the Company Act and its subsequent amendments, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association, as well as the SPF Law shall be applied".

(8) Decision to add a new Article 7.7 to the articles of association of the Company with the title "Eligible investors" and which shall read as follows:

" 7. Eligible investors.

The Company shall allocate its shares to eligible investors in the meaning of Article 3 of the SPF Law, i.e.:

- either to natural persons acting within the management of their private patrimony, or

- to patrimonial entities acting exclusively within the interest of the private patrimony of one or more natural persons, or,
- to intermediaries acting for the account of the aforementioned investors. Moreover, the securities issued or to be issued by the Company shall not be subject to a public placement or admitted at the listing of a stock exchange”.

(9) Following the previous resolutions, decision to amend and restate the articles of association of the Company.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the resignation of Mr. Jan Reinier Voûte as a director (gérant) of the Company and to appoint Mr. Bas Becks as a new director (gérant) of the Company in his replacement with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the corporate object of the Company and to adopt the corporate object of a société de gestion de patrimoine familial (“SPF”) according to the SPF Law.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to add the following definitions in Article 2 of the articles of association of the Company:

- ““SPF” means a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial);
- “SPF Law” means the Luxembourg law dated 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial)”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 3 – Corporate Object of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: “The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management, and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties, and;
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account. The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company (“SPF”).”

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to adopt a new denomination of the Company “Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial”, in abbreviation “SPF”.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5 – Denomination of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company will have the denomination “Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial”, in abbreviation “SPF””.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 15 – Reference to the law of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: “Reference is made to the provisions of the Company Act and its subsequent amendments, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association, as well as the SPF Law shall be applied”.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to add a new Article 7.7 to the articles of association of the Company with the title “Eligible investors” and which shall read as follows:

“ **7. Eligible investors.** The Company shall allocate its shares to eligible investors in the meaning of Article 3 of the SPF Law, i.e.:

- either to natural persons acting within the management of their private patrimony, or
- to patrimonial entities acting exclusively within the interest of the private patrimony of one or more natural persons, or,
- to intermediaries acting for the account of the aforementioned investors. Moreover, the securities issued or to be issued by the Company shall not be subject to a public placement or admitted at the listing of a stock exchange”.

Ninth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the Company's articles of association and to restate them, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Company Act, as well as by the Articles of Association, which specify in the articles 7.1, 7.2, 7.5, 9 and 11 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles of Association, the following words and terms shall have the following meanings unless the context otherwise requires:

"Articles of Association" means these articles of association in their present form or as amended from time to time;

"Board of Directors" means the board of directors (conseil de gérance) of the Company;

"Company" means the private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by these Articles of Association;

"Company Act" means the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended;

"Directors" means the directors (gérants) of the Company and "Director" means any of them;

"Shareholders" means the persons (associés) recorded in the shareholders' register as holders of shares and "Shareholder" means any one of them individually;

"Shareholders' Register" means the register maintained at the registered office of the Company in accordance with article 185 of the Company Act;

"Shares" means the ordinary shares (parts sociales) issued by the Company and "Share" means any of them;

"SPF" means a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial);

"SPF Law" means the Luxembourg law dated 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial).

Art. 3. Corporate object. The object of the Corporation is exclusively the acquisition, holding, management, and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties, and;
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account. The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company ("SPF").

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination "Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial", in abbreviation "SPF".

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of Directors, by a decision of the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital – Shares.

1. Subscribed share capital.

The Company's share capital is fixed at EUR 24,000 (Twenty Four Thousand Euros) represented by 960 (Nine Hundred Sixty) shares (parts sociales) of EUR 25 (Twenty Five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Company Act. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Company Act, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

2. Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general shareholders' meeting in accordance with Article 8 of these Articles of Association and within the limits provided for by article 199 of the Company Act.

3. Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5. Transfer of shares

In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Company Act.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6. Registration of shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Company Act.

7. Eligible investors

The Company shall allocate its shares to eligible investors in the meaning of Article 3 of the SPF Law, i.e.:

- either to natural persons acting within the management of their private patrimony, or
 - to patrimonial entities acting exclusively within the interest of the private patrimony of one or more natural persons,
- or,
- to intermediaries acting for the account of the aforementioned investors.

Moreover, the securities issued or to be issued by the Company shall not be subject to a public placement or admitted at the listing of a stock exchange.

Art. 8. Management.

1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more Directors. If several Directors have been appointed, they will constitute a Board of Directors. The Director(s) need not to be Shareholder(s).

The Director(s) is/are appointed by the general meeting of Shareholders.

A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Director(s) for reasonable expenses incurred in the carrying out of its/their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board of Directors.

2. Powers

All powers not expressly reserved by the Company Act or the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Director, or in case of plurality of Directors, of the Board of Directors.

3. Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, each Director will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 8.2 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the sole signature of any member of the Board of Directors.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The Board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the Company's book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

The Board of Directors can discuss or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

In case of plurality of Directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

5. Liability of Directors

The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles of Association, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Company Act.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Company Act at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 2 p.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Company Act who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

2. Annual accounts

Each year, the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Company Act.

Art. 13. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles of Association. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Company Act and its subsequent amendments, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association, as well as the SPF Law shall be applied.

Art. 16. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.000.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 1dix-huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Jan Reinier Voûte, Administrateur, né à Amsterdam le 28 juin 1973, demeurant au 17, avenue de Vivier d'Oie, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Ici représenté par Mlle Petra Mala, Avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique actuel (l'«Associé Unique») de Miromesnil Holding Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2005 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 novembre 2005, numéro 1258, page 60357, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, Route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.654 (la "Société").

- Que les statuts de la Société ont été modifiés par l'acte du notaire Jacques Delvaux en date du 11 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 février 2007, numéro 237, page 11364.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

(1) Décision d'accepter la résignation de M. Jan Reinier Voûte de sa fonction du gérant de la Société et de nommer M. Bas Becks comme un nouveau gérant de la Société en son remplacement avec l'effet immédiat;

(2) Décision de modifier l'objet social de la Société et d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») au sens de la loi du 11 mai 2007 (la «Loi SPF»);

(3) Décision d'ajouter les définitions suivantes à l'article 2 des statuts de la Société:

- ««SPF» signifie la société de gestion de patrimoine familial;

- «Loi SPF» signifie la loi luxembourgeoise datée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial»;

(4) Décision de modifier l'article 3 – Objet social des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que:

- les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et;

- les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société. La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).».

(5) Décision d'adopter une nouvelle dénomination de la Société en «Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial», en abrégé «SPF»;

(6) Décision de modifier l'article 5 -Dénomination des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société aura la dénomination: «Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial», en abrégé «SPF»;

(7) Décision de modifier l'article 15 – Référence à la loi des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante: «Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi et ses modifications ultérieures, ainsi que la Loi SPF s' appliquent.»

(8) Décision d'ajouter un nouvel article 7.7 aux statuts de la Société avec l'intitulé «Investisseurs éligibles» et qui aura la teneur suivante:

« **7. Investisseurs éligibles.** La Société réservera ses parts sociales aux investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi SPF ,c'est-à-dire:

- soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé,
- soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques,
- soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

En outre, les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.»

(9) Faisant suite aux précédentes résolutions, décision de modifier et de refondre les statuts de la Société.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la résignation de M. Jan Reinier Voûte de sa fonction du gérant de la Société et de nommer M. Bas Becks comme un nouveau gérant de la Société en son remplacement avec l'effet immédiat.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société et d'adopter l'objet social de la société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'ajouter les définitions suivantes à l'article 2 des statuts de la Société:

- ««SPF» signifie la société de gestion de patrimoine familial;
- «Loi SPF» signifie la loi luxembourgeoise datée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial».

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 3 – Objet social des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que:

- les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et;
- les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)».

Cinquième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'adopter une nouvelle dénomination de la Société en «Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial», en abrégé «SPF».

Sixième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 5 - Dénomination des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société aura la dénomination: «Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial», en abrégé «SPF».

Septième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 15 – Référence à la loi des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi et ses modifications ultérieures, ainsi que la Loi SPF s'appliquent.»

Huitième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'ajouter un nouvel article 7.7 aux statuts de la Société avec l'intitulé «Investisseurs éligibles» et qui aura la teneur suivante:

« **7. Investisseurs éligibles.** La Société réservera ses parts sociales aux investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi SPF ,c'est-à-dire:

- soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé,
- soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques,
- soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

En outre, les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.»

Neuvième résolution

Faisant suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier et de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier la Loi, ainsi que par les Statuts, lesquels spécifient en leurs articles 7.1, 7.2, 7.5, 9 et 11, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans d'autres clauses des présents Statuts, les mots et les termes qui suivent auront les significations suivantes à moins que le contexte n'exige une signification différente:

- «Statuts» signifie les présents statuts dans leur forme actuelle ou tels qu'amendés de temps en temps;
- «Conseil de Gérance» signifie le conseil de gérance de la Société;
- «Société» signifie la société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts;
- «Loi» signifie la loi datée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- «Gérants» signifie les gérants de la Société et «Gérant» signifie n'importe lequel d'entre eux;
- «Associés» signifie les personnes enregistrées dans le registre des associés en tant que détenteurs de parts sociales et «Associé» signifie n'importe lequel d'entre eux pris individuellement;
- «Registre des Associés» signifie le registre maintenu au siège social de la Société conformément à l'article 185 de la Loi;
- «Parts sociales» signifie les parts sociales émises par la Société et «Action» signifie n'importe laquelle d'entre elles;
- «SPF» signifie la société de gestion de patrimoine familial;
- «Loi SPF» signifie la loi luxembourgeoise datée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que:

- les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et;
- les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La Société ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société. La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination «Kikinoa Holding S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial», en abrégé «SPF».

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, par une décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

1. Capital souscrit

Le capital social de la Société est fixé à EUR 24.000 (Vingt Quatre Mille Euros) représenté par 960 (Neuf Cent Soixante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (Vingt Cinq Euro) chacune, toutes complètement souscrites et entièrement libérées. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

3. Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

4. Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Les transferts ne peuvent être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6. Enregistrement des parts sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

7. Investisseurs éligibles

La Société réservera ses parts sociales aux investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la Loi SPF, c'est-à-dire:

- soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé,
- soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques,
- soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

En outre, les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Art. 8. Gérance.

1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés.

Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

Les membres du Conseil de Gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser au(x) Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.2.

La Société peut être engagée par la seule signature du Gérant unique et en cas de pluralité de Gérants par la seule signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation ainsi que n'importe quelles autres conditions pertinentes relevant de ce mandat.

4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions seront prises à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle approbation pourra faire l'objet d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance via téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

5. Responsabilité des gérants

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité pour lequel un vote à l'unanimité est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 juin à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel/lesquels ne doit/doivent pas être un Associé. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

1. L'exercice social

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

2. Les comptes annuels

Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire, contenant une indication sur toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de profits et pertes et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à (aux) Associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi et ses modifications ultérieures, ainsi que la Loi SPF s'appliquent.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps et, en de pluralité d'Associés, par l'assemblée des Associés, selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des présentes sont évalués à environ EUR 2.000.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.R. VOUTE, P. MALA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 novembre 2010. Relation LAC/2010/51503. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156760/576.

(100180356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Bestmotors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.512.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à la date du 29 novembre 2010 à 10 heures, que les actionnaires ont:

1. accepté la démission de Monsieur Marino LANG de son poste d'administrateur;
2. nommé deux nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016, à savoir:
 - Monsieur Alain ERSFELD, né le 26 juillet 1965 à Algrange (France), demeurant à F-57700 Hayange, 69, rue des Capucines;
 - Irina Anatolievna KIRITCHENKO ép. LARIDANT, née le 11 janvier 1972 à Leningrad (Russie), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 115, rue Jacques Prévert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010157303/18.

(100182096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.751.

Les comptes annuels pour l'exercice sociale se clôturant au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157263/12.

(100181485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60234 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157265/10.

(100181523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Innova Financial Holding BF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.898.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership, incorporated under English law and whose principal place of business is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1- 9005 Cayman Islands, registered in Companies House UK under the number LP11130,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of “Innova Financial Holding BF S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

INNOVA/4 L.P.	12,500	Shares
Total	12,500	Shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500. - EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at five. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

Mr. Christophe DAVEZAC, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs. Sandra ANSAY, born on born in Saint-Mard (Belgium), on 13th of August 1974, professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Managers category B:

Mr. Krzysztof KULIG, born on March 21st, 1971 in Lodz (Poland), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Iain Haggis, born on December 9th, 1961 in Epsom (England), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Leszek Muzyczyszyn, born on March 20th, 1975 in Katowice, Poland, professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

The Company shall be bound by the jointly signature of a manager A and a manager B.

2) The registered office is established in L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1- 9005 Cayman Islands, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP11130,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Innova Financial Holding BF S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

INNOVA/4 L.P.	12.500	Parts sociales
Total	12.500	Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.000.-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de cinq. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- M. Christophe DAVEZAC, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Sandra ANSAY, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 13 août 1974 et résident professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Gérants B:

- Mr. Iain HAGGIS, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Angleterre), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

- Mr. Krzysztof KULIG, né le 21 mars 1971 à Lodz (Pologne), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

- Mr. Leszek Muzyczyszyn, né le 20 mars 1975 à Katowice, (Pologne), résident professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52300. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156699/323.

(100180836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Atlas Copco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.931.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 4 novembre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mme. Sandra Uddback à la fonction de gérant de classe A avec effet au 04 novembre 2010

- De nommer M. Philippe Van Goethem né le 05 avril 1952 à Antwerp, Belgique, ayant son siège sociale au 957 Boomsesteenweg, 2610 Wilrijk, Belgique, à la fonction de gérant de classe A avec une durée indéterminée avec effet au 04 novembre 2010.

Luxembourg, le 29.11.2010.

Référence de publication: 2010157267/15.

(100182085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

AAS Aviation Airport Systems S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.503.

EXTRAIT

Le conseil d'administration tenu en date du 29 novembre 2010 a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de M. Ivo Hemelraad et Mme Marjoleine van Oort, Administrateurs B, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010157268/16.

(100181774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

AB Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 58, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.052.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 08 novembre 2010

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: Route d'Arlon, 58, L- 8410 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axel Bastin

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010157269/13.

(100181285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157270/10.

(100181402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

—
*Extrait du procès-verbal du conseil de surveillance
Séance du 13 octobre 2010*

Etaient présents ou représentés:

MM. Philippe GARSUAULT, membre de classe A, Président

Bernard COMOLET, membre de classe A

Dany MAKLOUF, membre de classe A

Bernard MOREAU, membre de classe A

Louis Jardim DE ABREU CASTELO BRANCO, membre de classe B

2^{ème} point de l'ordre du jour: Recomposition du Directoire de la Banque

Nomination du Président;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Serge Gérard TONDU, demeurant au 15, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg, en qualité de Président du Directoire de la Banque BCP, S.A., pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} novembre 2010.

Nomination des membres:

- Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Patrick Georges Henri OLIVE demeurant au 69, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, en qualité de Membre du Directoire de la Banque BCP. S.A, pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} novembre 2010.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur António José SOUSA MOTA, demeurant eu 3, rue Marie Curie Strassen, en qualité de Membre du Directoire de la Banque BCP, S.A., pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} novembre 2010.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pour extrait certifié conforme

Philippe GARSUAULT

Le Président du Conseil

Référence de publication: 2010157952/31.

(100182143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Aissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.406.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 15 novembre 2004, lors de l'Assemblée Générale de la société.

- La démission de M. Frédéric MULLER en sa qualité de Commissaire aux Comptes a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AISANCE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010157271/12.

(100181808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Anton Schlecker G.m.b.H. Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9905 Troisvierges, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.413.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157278/10.

(100180275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

RR Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.665.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire tenue en date du 4 octobre 2010 à Luxembourg

...

Sont nommés comme administrateurs pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice 2015 les trois personnes suivantes:

Rolphe Reding, né le 17.05.1941 et demeurant à 16, rue St. Donat à L-5362 Schrassig

Henri Reding, né le 19.11.1963 et demeurant à 7, rue Auguste Rodin à F-57180 Terville

Sylvie Modert, née le 30.05.1957 et demeurant à 16, rue St. Donat à L-5362 Schrassig

...

Est nommé comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et statuant sur les comptes de l'exercice 2015 la personne suivante:

Marc Porté, né le 09.01.1958 et demeurant à 75, rue Dr. Stoufflet à F-57175 Gandrange

...

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010158356/22.

(100181849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Assay Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 119.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157282/11.

(100181386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Auberge de la Vieille Chapelle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Obereisenbach, 4, am Becherduerf.
R.C.S. Luxembourg B 113.826.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157285/10.

(100181733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

BM SIDERURGIE Luxembourg, BOURGEY MONTREUIL SIDERURGIE Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 72.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2010

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société MAZARS S.A. sise 10A, rue Henri Schnadt à L-2530 LUXEMBOURG.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Bettembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010157311/18.

(100181280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Brico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 116.085.

EXTRAIT

Il est porté à l'attention du public que:

- le siège social des associés de la Société, BRICO BELGIUM S.A. et BRIKO DEPOT S.A., a été transféré à B-1082 Berchem-Saint-Agathe, 65, chaussée de Zellik;

- Unikavee BV a démissionné de son poste de gérant administratif avec effet au 15 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010157292/15.

(100182029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

B.B.H. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 107.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157288/10.

(100181748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

B.B.H. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 107.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157289/10.

(100181749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bodo Schmidt Motorsport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 10, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 145.268.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157291/9.

(100181437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

SJ Properties Dornach Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 112.859.

Par résolutions signées en date du 24 octobre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Gilles Georges WECKER, avec adresse au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Acceptation de la démission de Peter Martin FISCHBACH-ENGELBERG, avec adresse au 17, op der Tonn, L-6188 Gonderange, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Acceptation de la démission de Björgvin Narfi ASGEIRSSON, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, IS-108 Reykjavik, Islande, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au Lyngholt 4, 225 Alftanes, Islande, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010158370/25.

(100181468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.785.783,96.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.807.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Fabrice HABLOT, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2010157909/27.

(100181492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7501 Mersch, 11, rue Comte d'Autel.

R.C.S. Luxembourg B 97.518.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157295/10.

(100181752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010.

En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de nommer provisoirement, avec effet au 13 août 2010, Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société doit statuer sur la nomination de Géraldine SCHMIT comme administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2010157296/17.

(100181731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 135.738,48.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010158380/27.

(100181471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Beaubourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 64.368.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2010.

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
Signature

Référence de publication: 2010157300/14.

(100181671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Belux Comptafisc sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.388.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157301/9.

(100181973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

TPG Ruppert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.843.

—
EXTRAIT

En date du 25 novembre 2010, TPG Partners VI, associé de la Société, a transféré:

(i) 1,190,830 parts sociales détenues dans la Société à TPG Star, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of new Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5241809, et

(ii) 54,248 parts sociales détenues dans la Société à Ptolemy Capital L.L.C., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4529252.

Suite à ces transferts, TPG Partners VI ne détient plus de parts sociales dans la Société.

En date du 25 novembre 2010, TPG FOF VI SPV L.P., associé de la Société, a transféré:

(iii) 4,708 parts sociales détenues dans la Société à TPG Star, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of new Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5241809, et

(iv) 214 parts sociales détenues dans la Société à Ptolemy Capital L.L.C., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4529252.

Suite à ces transferts, TPG FOF VI SPV L.P. ne détient plus de parts sociales dans la Société.

Pour mention et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010158376/31.

(100181886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Belval Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.096.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157302/9.

(100181588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Hotilux, Société Anonyme.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.798.

—
Extrait des décisions des associés du 12 novembre 2010

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Fernand MASSON de son poste d'administrateur.
2. Les associés ont décidé de nommer Madame Yvette HERBER-HOFFMANN, née le 20 août 1957 à Mersch, demeurant L - 7563 Mersch 8, rue des Romains, au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
3. Les associés ont décidé de nommer Madame Noémie HERBER, salariée, née le 10 mars 1986 à Luxembourg, demeurant à L - 7563 Mersch, 8, rue des Romains, au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
4. Les associés ont décidé de nommer Monsieur Marc HERBER, salariée né le 6 mai 1983 à Luxembourg, demeurant L - 7364 Bofferdange, à 14, a Romesch, au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

5. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Antoinette HOFFMANN-THILL, née le 10 juin 1932 à Niederwiltz, demeurant à L - 7520 Mersch, 6, rue G.D. Charlotte, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

6. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul HERBER, né le 24 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L - 7563 Mersch, 8, rue des Romains, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

7. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de Madame Antoinette HOFFMANN-THILL, née le 10 juin 1932 à Niederwiltz, demeurant à L - 7520 Mersch, 6, rue G.D. Charlotte, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

8. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul HERBER, né le 24 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L - 7563 Mersch, 8, rue des Romains, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

9. Les associés ont décidé de prolonger le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marco DE BOURCY, né le 7 février 1958 à Luxembourg, demeurant à L - 7346 Müllendorf, 28A, An de Bongerten, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Junglinster, le 17 novembre 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010158087/35.

(100182197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Blue Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 76.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157305/10.

(100181750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Blue Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 76.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157306/10.

(100181751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.935.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.477.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 24 novembre 2010 que M. Steven Richard Keyes, né le 17 mai 1957 à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnel au One Dauch Drive, Detroit, Michigan, 48211-1198, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé au poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 24 novembre 2010 par une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, à compter du 24 novembre 2010, constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Michael K. Simonte;
- M. Garry McFarlane;
- M. Steven Richard Keyes;

Gérant de catégorie B:

- M. Romain Thillens.

Gérant de catégorie C:

- M. Christopher Jenner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158398/24.

(100182353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Bluewater Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 79.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157307/10.

(100181460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bohl Mezzanine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157309/10.

(100181648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Constructions Métalliques Arendt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 37.987.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège de LEAR S.A., en date du 26 novembre 2010 à 09.00 heures

L'assemblée des actionnaires décide, après avoir délibéré, à l'unanimité de nommer jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2015, deux administrateurs supplémentaires à savoir:

Madame Sophie ARENDT-JAKOBY, née à Moutfort (L) le 04.04.1940, demeurant à L – 9048 Ettelbruck, 2, Rue Dr. Herr

Monsieur Charel ARENDT, né à Ettelbruck (L) le 03.09.1990, demeurant à L – 9956 Hachiville, Maison 38

Pour extrait sincère et conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157337/15.

Boninvest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, Résidence Les Laurentides Luxembourgeoises.

R.C.S. Luxembourg B 108.104.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157310/10.

(100181696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

BRS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 25, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 140.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010157312/11.

(100181435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157313/10.

(100181722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Twentieth Emerald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.970.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 107.445.

NOTIFICATION DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Suite au contrat de cession de parts sociales, signé en date du 01.11.2010 entre

- TRICKLEWOOD GROUP S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social au Mossfon Building 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 712232, document 1842403,

et

- Monsieur Victor Pugachev, né le 04.09.1983 en Russie, demeurant au 37 avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco
L'actionnariat de TWENTIETH EMERALD S.à r.l. se compose comme suit:

1. TRICKLEWOOD GROUP S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social au Mossfon Building 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. Panama, Republic of Panama, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Panama «Mercantile Section of the Public Registry» sous le numéro 712232.

Détenant 99.700 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Twentieth Emerald S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010157569/23.

(100182031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.
R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157314/10.

(100181723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157315/10.

(100181724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157316/10.

(100181725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157317/10.

(100181726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

C.L.T, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 85, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 155.586.

EXTRAIT

L'assemblée réunie le 27 novembre 2010 au siège de l'entreprise à 11h00, elle est présidée par Monsieur ZESTER René Pierre, Monsieur Calvignanello Fabrice est appelé aux fonctions de secrétaire.

L'assemblée décide de nommer Monsieur CALVIGNANELLO Fabrice, Laurent né le 20 février 1983 à ECHIROLLES (France) demeurant 260 route du Lac F-38660 TERRASSES à la fonction de Gérant avec effet immédiat.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h15.

ZESTER RENE PIERRE / CALVIGNANELLO FABRICE.

Référence de publication: 2010157320/14.

(100181333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157318/10.

(100181727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Bureautique Rosy Wagner-Brauckmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 27, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 47.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157319/10.

(100181728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60310 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157322/10.

(100182111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Café beim Annette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9376 Hoscheid, 11, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.936.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157323/10.

(100181699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Kehlen, en date du 14 octobre 2010 que:

L'assemblée acte la démission de l'actuel Commissaire aux Comptes et nomme un nouveau Commissaire aux Comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège social au 28, Rue de Hobscheid L – 8422 STEINFORT, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 49961.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157330/14.

(100181514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Café RIVA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 136.964.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157324/10.

(100181698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Charitable Luxembourg Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010157326/11.

(100181663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Chassis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157327/11.

(100181486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Clôtures-Automatisation Surveillance Lux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 92.363.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157328/10.

(100181563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Viga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 61.170.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice tenue de manière extraordinaire à 15h00 le 11 octobre 2010

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Mr Gailhard Vincent, 51, avenue Bugeaud, F-75016 Paris;
- Mr Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mr Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, IBC 185200;

qui acceptent tous, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010158596/22.

(100182277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Café du Commerce Diekirch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9260 Diekirch, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 124.167.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157333/10.

(100181697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Carrosserie Theves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.048.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157336/10.

(100181784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Consult Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.229.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juin 2010**Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon DUBLIN 16 ainsi que le mandat d'administrateur de Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon DUBLIN 16 et de Monsieur David KEOGH demeurant 25, Annamoe Road DUBLIN 7 et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

2. L'assemblée générale décide de révoquer la société BCCB Incorporated Limited au poste de Commissaire aux comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157338/18.

(100181283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Domaines AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.287.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège de LEAR S.A., en date du 26 novembre 2010 à 09.30 heures

L'assemblée des actionnaires décide, après avoir délibéré, à l'unanimité de nommer jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014, deux administrateurs supplémentaires à savoir:

Madame Sophie ARENDT-JAKOBY, née à Moutfort (L) le 04.04.1940, demeurant à L – 9048 Ettelbruck, 2, Rue Dr. Herr

Monsieur Charel ARENDT, né à Ettelbruck (L) le 03.09.1990, demeurant à L – 9956 Hachiville, Maison 38

Pour extrait sincère et conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157344/16.

(100181754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Baejarins Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.961.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Baejarins Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747094,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

Borgartun Associates, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747097,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

Soltun Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747126,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

Gulfoss Partners, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and being registered with the Secretary of State: Division of Corporations under number 4747112,

here represented by Christian Dohmen, lawyer, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Boston, Massachusetts, USA on 15 November 2010.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Baejarins Partners S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The manager/board of managers is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent of Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board meetings shall be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Subject to the above, all distributable profits of the Company must be paid in the form of dividends to the holders of the shares at a time to be determined at its discretion by the competent body of the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the manager/board of managers may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 23. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company may have (including the Investors).

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Baejarins Partners, L.L.C., prenamed:

601,750 (six hundred one thousand seven hundred fifty) shares;

Borgartun Associates, L.L.C., prenamed:

260,750 (two hundred sixty thousand seven hundred fifty) shares;

Soltun Partners, L.L.C., prenamed:

271,625 (two hundred seventy-one thousand six hundred twenty-five) shares; and

Gulfoss Partners, L.L.C., prenamed:

115,875 (one hundred fifteen thousand eight hundred seventy-five) shares.

Total: 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares

All these shares have been paid up by the prenamed shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash together with a fully paid share premium of EUR1,250 (one thousand two hundred fifty euro), so that the sum of EUR 13,750 (thirteen thousand seven hundred fifty euro) paid by the prenamed shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

The share premium has been paid as follows:

Baejarins Partners, L.L.C., prenamed: EUR 601.74 (six hundred one euro and seventy-four cent)

Borgartun Associates, L.L.C., prenamed: EUR 260.75 (two hundred sixty euro and seventy-five cent)

Soltun Partners, L.L.C., prenamed: EUR 271.63 (two hundred seventy-one euro and sixty-three cent)

Gulfoss Partners, L.L.C., prenamed: EUR 115.88 (one hundred fifteen euro and eighty-eight cent)

Total: EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro)

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is set at 1 (one). The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Eric Lechat, private employee, whose professional address is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, born in Leuven, on 21 February 1980.

(2) the registered office is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

(3) the total amount of the share premium paid in connection with the subscription to the shares, being EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro), be hereby allocated to the legal reserve account.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A COMPARU:

1. Baejarins Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747094,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

2. Borgartun Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747097,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

3. Soltun Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747126,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

4. Gulfoss Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droit de l'Etat de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro 4747112,

ici représentée par Christian Dohmen, avocat, résidant professionnellement à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, USA, le 15 Novembre 2010.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " Baejarins Partners S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation

par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR12.500,-) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions circulées aux gérants et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière

signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associé(s). Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Sous réserve de ce qui précède, tout bénéfice distribuable de la Société doit être payé sous forme de dividendes aux associés à un moment qui doit être librement déterminé par l'organe de la Société compétent.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le gérant ou le conseil de gérance peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe,

des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société (y compris les Investisseurs).

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Baejarins Partners L.L.C., susmentionné:

601.750 (six cent un mille sept cent cinquante) parts sociales;

Borgartun Associates L.L.C., susmentionné:

260.750 (deux cent soixante mille sept cent cinquante) parts sociales;

Soltun Partners L.L.C., susmentionné:

271.625 (deux cent soixante et onze mille six cent vingt-cinq) parts sociales; et

Gulfoss Partners L.L.C., susmentionné:

115.875 (cent quinze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales.

Total: 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées par les associés susmentionnés à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire avec une prime d'émission intégralement libérée de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros), de sorte que le montant de EUR 13.750 (treize mille sept cent cinquante euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La prime d'émission a été payée par:

Baejarins Partners L.L.C., susmentionné: EUR 601,74 (six cent un euros et soixante-quatorze centimes);

Borgartun Associates L.L.C., susmentionné: EUR 260,75 (deux cent soixante euros et soixante-quinze centimes);

Soltun Partners L.L.C., susmentionné: EUR 271,63 (deux cent soixante et onze euros et soixante-trois centimes); et

Gulfoss Partners L.L.C., susmentionné: EUR 115,88 (cent quinze euros et quatre-vingt-huit centimes).

Total: EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros)

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.500.-

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre de gérants est fixé à 1 (un). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Eric Lechat, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg né à Leuven, le 21 février 1980.

(2) le siège social de la société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

(3) le montant total de la prime d'émission payée pour la souscription de parts sociales de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) est alloué à la réserve légale.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOHMEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52609. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157949/590.

(100182722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Heraclite Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.229.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of November.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HERACLITE HOLDING S.A.", a holding corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Tom METZLER, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 6 September 2000, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 868 of 30 November 2000, modified by deed of the undersigned notary on 15 October 2010, in the process of publication in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 78,229.

The meeting was opened with Mr Henricus HENDRIX, unemployed, residing in B-2180 Ekeren, Marcel De Backerstraat 12, in the chair,

who appointed as secretary Mr François-Marc LANNERS, private employee, residing in L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Stéphanie COLLEAUX, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1- Adoption of the statute of a "Société de Participations Financières" (SOPARFI), modification of the corporate name of the Company from "HERACLITE HOLDING S.A." to "HERACLITE S.A." and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the company's articles of incorporation to be read as follows:

"There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be HERACLITE S.A."

2- Modification of the purpose of the company and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation to be read as follows:

“The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

3- Amendment of article 15 of the articles of incorporation to be read as follows:

“All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies.”

4- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transform the corporation from a holding company to a "société de participations financières", and to change the company's name from "HERACLITE HOLDING S.A." to "HERACLITE S.A."

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 1. (First paragraph).** There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be HERACLITE S.A.”.

Second resolution:

The general meeting decides to modify the purposes of the corporation and to modify article two of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 2.** The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and

control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution:

The general meeting decides to modify article fifteen of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies.”

Declaration

The representative(s) of the shareholder(s) declare(s), in application of the Act of 12 November 2004, as subsequently amended, that his/her/its principal(s) is (are) the actual beneficiaries of the company that is the object of the present document, and certifie(s) that the company does not and shall not take part in activities constituting an offence under Article 506-1 of the Criminal Code or Article 8-1 of the amended Act of 19 February 1973 on the sale of medicinal substances and combating drug addiction (money laundering) or acts of terrorism as defined in Article 135-1 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "HERACLITE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 868 du 30 novembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2010, en voie de publication au "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.229.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henricus HENDRIX, sans état particulier, demeurant à B-2180 Ekeren, Marcel De Backerstraat,

qui désigne comme secrétaire Monsieur François-Marc LANNERS, employé privé, demeurant à L-7513 Mersch, 57A, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1- Adoption du statut d'une Société de Participations Financières (SOPARFI), modification de la dénomination sociale de «HERACLITE HOLDING S.A.» en «HERACLITE S.A.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de HERACLITE S.A.»

2-Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société pourra considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

3- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

4- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une holding en une société de participations financières, elle décide de modifier la dénomination sociale de la société de "HERACLITE HOLDING S.A." en "HERACLITE S.A.".

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article premier, alinéa premier, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Alinéa un)**. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de HERACLITE S.A.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2**. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la société pourra considérer utile pour l'accomplissement de ses objets.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de

toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. »

Déclaration

Le(s) représentant de l'(des) actionnaire(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(sont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Hendrix, F-M. Lanners, S. Colleaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50665. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157399/228.

(100182108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010157543/12.

(100181677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.
